

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEG ALBERT CAMUS

Jeudi 21/09/2023 à 18h00 en salle Rosa Parks

Etaient présents :

- M. LHOMMEAU-RETAILLEAU, Principal
- Mme ANCARNO Principale Adjointe
- Mme GACE, CPE
  
- Représentants des enseignants : Mmes PEYNAUD, MOURIOT, FRATONI, PROISY ; MM MIDAVEN, COURTOIS
  
- Représentants des élèves : A. RIVOAL, J. ROBELIN
  
- Représentants des personnels techniques : Mme PEZAVANT
  
- Représentants des parents d'élèves :
  - o API :M. MATEUS, Mmes FARGETTON, NOUZEILLES, et LACOURT
  - o FCPE : Mme ROBELIN
  - o PEEP : Mme POISSON

Invité (auditeur) : Mme MEREY, enseignante stagiaire auprès de M. COURTOIS

Soit 18 votants + 1 auditeur

La séance est ouverte à 18H05, le quorum étant atteint

Mme LACOURT est désignée secrétaire de séance

**1. Approbation du compte-rendu du CA du 3/7/23** : CR adopté à l'unanimité

**2. Passage au trimestre pour les conseils de classe de 6<sup>ème</sup>**

Pour les élèves des classes de 6ème, maintien des évaluations par compétences, mais passage au format trimestriel de conseils de classe.

Pour les élèves des classes de 5eme, 4eme et 3eme, maintien des conseils semestriels avec bilans de mi-semestre.

Les représentants des parents d'élèves demandent à ce que les parents des élèves en « zone grise » (pas de souci de discipline mais travail / notes insuffisantes) soient davantage alertés lors de ces bilans de mi-semestre.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Modalités des élections des représentants des parents d'élèves par voie numérique**

Il est proposé de mettre en place une solution de vote électronique accessible via l'application Pronote. L'accès au vote est donc possible via un téléphone portable, une tablette ou un ordinateur. L'anonymat des votes est garanti, le vote blanc est possible. L'authentification des parents via leur code personnel permet de garantir l'unicité de vote. Les listes seront également affichées dans les vitrines à l'entrée du collège. Les votes seront ouverts entre le 9/10 à 8H00 et le 13/10 à 18H30. Pour les parents qui en exprimeraient le besoin, un poste informatique sera mis à disposition au sein du collège pendant les horaires d'ouverture de l'établissement.

Les membres du bureau de vote »dématérialisé « ( M. LHOMMEAU-RETAILLEAU, Mme ANCARNO et un représentant de chacune des listes) se réunira le 13/10 à 18H30 pour procéder au dépouillement électronique des votes et à la publication des résultats. Ces derniers sont affichés à la fois sur PRONOTE et par affichage à l'entrée du Collège.

#### **Adopté à l'unanimité**

Nb : les élections des représentants des enseignants et des représentants des élèves restent pour l'heure réalisées au format « papier ».

### **4. Mise à disposition des bulletins du 2<sup>ème</sup> et /ou 3eme trimestre par voie électronique**

Il est proposé que les derniers bulletins d'année ne soient plus envoyés au format papier , mais uniquement mis à disposition sur le site EDUCONNECT, utilisé pour héberger tous les bulletins des élèves, de l'école au lycée. Sont ainsi concernés :

- Le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre ( classes de 6<sup>ème</sup> )
- Le bulletin du 2<sup>nd</sup> semestre ( classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> )

#### **Adopté à l'unanimité**

### **5. Avenant au contrat QUADIENT ( machine à affranchir ) - sujet ajouté à l'ordre du jour initial**

Mise en place d'un avenant jusqu'à fin 2024, pour un tarif de location de 360 € HT.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **6. Convention d'occupation provisoire ( bail précaire) du studio sujet ajouté à l'ordre du jour initial**

Il est proposé la signature d'une convention d'occupation du studio de fonction du Collège, situé 129 rue Pierre Joigneaux à Bois Colombes à Mme Fortuna SCOTTI, assistante de langue italienne, pour un prix de 70 € / mois ( correspondant au coût des charges). Durée du contrat : 01/10 /23 au 30/05/2024

#### **Adopté à l'unanimité**

### **7. Récompenses au conseil de classe - information / débat sans vote**

La Direction du Collège soumet à la réflexion des participants l'idée d'abandonner les récompenses (=mentions) sur les bulletins des élèves, dans l'objectif notamment d'alléger les discussions – parfois longues – durant les conseils de classe et de redonner de la valeur aux appréciations détaillées des enseignants ( qui ne sont pas toujours lues, puisque pour certains, seule la mention ou son absence est importante).

Plusieurs options pourraient être envisagées :

\*\* abandon total

\*\* harmonisation des mentions entre les classes (par le biais d'une attribution « automatisée » )

\*\* maintien avec davantage de critères et d'explications

Les représentants des élèves font remarquer l'importance de ces mentions dans la motivation au travail d'une partie significative des élèves .

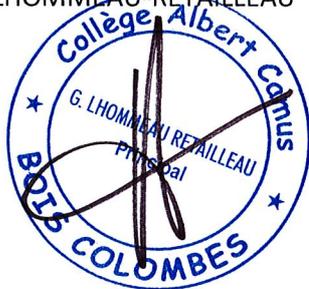
Un groupe de travail sera organisé prochainement, dans l'objectif d'aboutir à des conclusions applicables pour les prochains conseils de classe ( ordre du jour du CA de Novembre) : proposition acceptée par l'ensemble des participants.

A noter que les sanctions ( mises en garde, avertissements...) resteront bien inscrites sur les bulletins.

**En l'absence de questions diverses, la séance est clôturée à 18H40.**

Le président de séance

M. LHOMMEAU-RETAILLEAU



Le secrétaire de séance

Mme LACOURT